

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION

Évelyne ESPENON

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2122-18 qui dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020,

Vu le tableau du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 1er juin 2021 portant délégation de fonction à Madame Evelyne ESPENON,

ARRETE**Article premier :**

Madame Évelyne ESPENON, Conseillère Municipale, est déléguée à l'Agriculture, à la Végétalisation et aux Cours d'Eau, pour une durée d'un an.

Elle est, à ce titre, chargée des relations avec les agriculteurs, chasseurs et pêcheurs, ainsi que du suivi des marchés paysans.

En outre, elle veillera avec la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat à faire de Monteux une « ville verte et à la mise en œuvre de la politique GEMAPI.

Elle sera l'interlocutrice privilégiée des relations avec les associations, organismes et services publics intervenant dans ce domaine.

Article 2 :

Dans le cadre de sa délégation, Madame ESPENON pourra signer les documents suivants :

Courriers

Arrêtés

Documents

Convocations et comptes rendus de réunions

Devis

Elle sera chargée en outre de l'animation des commissions ou groupes de travail qui pourront être créés dans les domaines de sa délégation.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et notifié au bénéficiaire de la délégation.

ACTE EXECUTOIRE

Envoyé-le : 26 JUIL. 2022

Affiché-le : 26 JUIL. 2022

Monteux, le 1^{er} juin 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

La soussignée, reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté, en avoir pris connaissance et avoir été informée qu'elle dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Date : 27 JUIL. 2022

Nom : ESPENON Évelyne

Signature :

E. Espenon